

N°	Question	Réponse
EL 1	Bonjour, devons nous fournir des échantillons ? les quantités sont bien sur 4 ans ? Merci	<p>Bonjour, aucun échantillon n'est demandé pour la consultation 2025-R006.</p> <p>Le marché prévoit une durée maximale théorique de 4 ans. L'annexe 3 du CCP détaille le montant estimé par lot sur cette durée maximale théorique, ainsi que le montant maximum fixé par lot.</p>
EL 2	Bonjour, Pouvez-vous nous confirmer qu'aucun spécimen ou échantillon sont attendus dans le cadre de la consultation 2025-R006 ? Merci Cordialement	<p>Bonjour, nous vous confirmons qu'aucun échantillon et spécimen ne sont demandés pour la consultation 2025-R006.</p>
EL 3	Bonjour, pourquoi les quantités sont de "1" partout ? alors qu'il est précisé que les qtés sont sur 4 ans.	<p>Ces quantités de « 1 » sur chacun des sous-lots expriment uniquement le fait qu'il existe bien un besoin de la part des établissements bénéficiaires sur ces lots et sous-lots.</p> <p>Le marché a bien une durée maximale théorique de 4 ans. L'annexe 3 du CCP détaille le montant estimé par lot sur cette durée maximale théorique, ainsi que le montant maximum fixé par lot.</p>
EL 4	Bonjour, Faut-il répondre à l'ensemble d'un lot ? Ou est-il possible de répondre qu'à un sous lot d'un lot ?	<p>Bonjour, oui il est obligatoire de répondre à tous les sous-lots d'un même lot (mais le sous-lot "autres DM"/complément de gamme d'un lot est quant à lui non-obligatoire, se référer au RC pour plus de précisions).</p>
EL 5	bonjour peut-on répondre à un sous lot sans répondre à l'intégralité du lot ? Merci	<p>Bonjour, voir réponse EL.4 .</p>
EL 6	Bonjour Il est stipulé dans les annexes qu'il est interdit de dupliquer les lignes, cependant nous en avons besoin car il y'a plusieurs ss-lots de gammes différentes et infos produits différents. Pouvons- nous dupliquer sans que ce soit éliminatoire?	<p>Bonjour, concernant les annexes questionnaires Excel (QRSE, QLP, QMAD), il est précisé aux candidats qu'ils doivent inscrire les réponses uniquement dans la/les colonnes/cases prévues à cet effet, mais qu'ils peuvent "modifier la mise en forme des cellules de réponses s'il le souhaite (hauteur des cellules, saut de page, marges, polices de caractère...)." afin d'indiquer toutes les informations sur les différents produits d'un même lot et/ou et les différences existant par lot.</p> <p>Enfin pour rappel comme rappelé au RC, la non-remise par les candidats du QRSE et du QLP est éliminatoire.</p>
EL 7	Pouvez -vous confirmer s'il est possible de répondre a d'autres lots puisque la mention « ou équivalent » le permet ? » Peut t on répondre a certains sous lots d'un lot ou doit on soumissionner pour tous les sous lot dans chaque lot ? Merci	<p>Bonjour, tous les opérateurs économiques peuvent répondre à tous les lots du marché tant qu'ils respectent l'objet de chaque lot. Un candidat doit répondre à tous les sous-lots d'un même lot (sous réserve du sous-lot "Autres DM" qui ets un complément de gamme non obligatoire (voir le RC sur ce point).</p>
EL 8	Bonjour; Est-il obligé de répondre à tous les sous-lots d'un lot ? Merci	<p>Bonjour, voir la réponse apportée à la question EL.4.</p>
EL 9	Pourriez vous nous confirmer la durée du marché ? Sur l'AE il y a reconduction 2 et sur le CCT il y a indiqué reconduction 3 fois . Merci	<p>Bonjour, vous faites erreur, l'AE de ce marché n'a pas été joint au DCE. L'AE ne sera envoyé qu'aux attributaires pressentis uniquement pour signature.</p> <p>Par ailleurs, nous précisons, à toutes fins utiles, que la durée du marché est fixée à l'article 2 du CCP qui prévoit que "Pour tous les lots, le point de départ de la durée initiale de l'accord-cadre, distinct de la date de notification telle que définie à l'article R.2182-4 du Code, court à compter du 1er janvier 2026. Dans l'hypothèse où la date de notification serait postérieure au 1er janvier 2026, le point de départ de la durée initiale de l'accord-cadre correspond à la date de sa notification. Le terme de la durée initiale de l'accord-cadre est fixé au 31 décembre 2026, quel que soit sa date de début.</p> <p>Pour tous les lots, l'accord-cadre est reconductible trois (3) fois par période de douze (12) mois par tacite reconduction, du 1er janvier au 31 décembre de chaque année. [...]".</p>
EL 10	Bonjour, Nous souhaitons répondre au sous lot 11 du lot 1 ainsi qu'au sous lot 23 du lot 11, est il possible de répondre à un seul sous lot d'un lot ?	<p>Bonjour, il est obligatoire de répondre à tous les sous-lots d'un même lot pour que l'offre soit considérée comme complète (seul le sous-lot "autres DM"/complément de gamme" d'un lot est non-obligatoire, le candidat peut indiquer ne pas proposer de produits complémentaires dans le cadre de sous-lot, se référer au RC pour plus de précisions).</p>

<p>EL 11</p>	<p>Bonjour, Pouvons-nous faire un QRSE, QLP et un QMAD par sous lot? Merci de votre attention et de votre retour. Cordialement</p>	<p>Bonjour, non cela n'est pas possible, il est prévu la remise d'un (1) questionnaire par candidat, en indiquant dans chaque questionnaire les éventuelles différences de réponse existant d'un lot à un autre.</p>
<p>EL 12</p>	<p>Bonjour; dans le fichier 2025-R006_QLP_A COMPLETER , il est indiqué des annexes : "QLP_annexe 1_Rupture_Tension d'approvisionnement" + QLP_annexe 2_Calendrier d'échéance et renouvellement du marquage CE" ; pourriez vous nous fournir ces annexes svp</p>	<p>Bonjour, c'est au candidat de fournir les 2 annexes demandées au fichier 2025-R006_QLP_A COMPLETER : "QLP_annexe 1_Rupture_Tension d'approvisionnement" + QLP_annexe 2_Calendrier d'échéance et renouvellement du marquage CE"</p>
<p>EL 13</p>	<p>Bonjour, Les quantités notées étant de "1" partout, je voudrais, s'il vous plaît, savoir ce qui est attendu en terme de prix : prix unitaire ? prix sur la durée d'un an (sachant qu'on connaît pas les qtt attendues) ?</p>	<p>Bonjour, les quantités de « 1 » sur chacun des sous-lots expriment uniquement le fait qu'il existe bien un besoin de la part des établissements bénéficiaires sur ces lots et sous-lots. Il est attendu un prix unitaire en € HT pour chacun des produits souhaités aux lots et sous-lots. Le marché a une durée maximale théorique de 4 ans. L'annexe 3 du CCP détaille le montant estimé par lot sur cette durée maximale théorique, ainsi que le montant maximum fixé par lot pour permettre aux candidats de connaître l'étendue du marché.</p>